

dans le Parlement un trop grand nombre d'avocats sans cause, de politiciens et d'intrigants qui ne vont pas là pour servir le pays, mais uniquement pour avoir des places pour eux ou pour leurs amis.

x

Non seulement il faudrait une loi de faillite uniforme pour tout le pays, mais on devrait faire un pas de plus, et n'avoir qu'un code de droit commercial pour tout le Dominion.

De fait, il existe aujourd'hui une tendance marquée vers la simplification des procédures pour tous les genres d'actions civiles. Au début, les avocats, les anciens surtout, se sont montrés un peu réfractaires à cette réforme, bien qu'elle se bornât d'abord aux petites causes. C'était tout naturel ; on se sépare toujours avec plus ou moins de peine des habitudes contractées. Mais aujourd'hui, la procédure sommaire établie depuis quelques années est en grande vogue au Barreau. La nouvelle génération d'avocats nous paraît bien disposée aux changements dont nous venons de parler. Les affaires y gagneraient aussi, car si le droit commercial était le même pour toutes les provinces, et que les liquidations de faillites se fissent d'après des règles uniformes, les choses iraient bien mieux.

x

Nous regrettons l'attitude que vient de prendre l'Intercolonial à l'égard du Québec-Central. La nouvelle ligne du Lac Mégantic donne un raccourci de 150 milles de Québec à St-Jean, N.-B. ; de là la mauvaise humeur de l'Intercolonial, qui vient de supprimer, dit-on, toute émission de billets directs de ses stations entre Campbellton et Lévis via le Québec Central. Cet embargo est calculé pour nuire au trafic du Québec-Central à destination de la Nouvelle-Angleterre.

C'est une affaire malheureuse, mais, comme le Québec-Central est tributaire de l'Intercolonial de Harlow à Lévis, cette crise pourrait peut-être faire faire un pas à l'entreprise du pont de Québec. Le Québec Central et ses raccordements ont en effet tout intérêt à atteindre notre ville et un pont les libérerait de la tyrannie de l'Intercolonial.

MM. F. Grundy et J. H. Walsh, du Q. C. R., étaient en cette ville ces jours-ci. Leur voyage avait sans doute trait au conflit dont nous venons de parler.

x

1896 est année bissextile, et cependant 1900 ne le sera pas. Pourquoi ? La terre gravite autour du soleil en 365 jours, 5 heures, 48 minutes et 46 secondes, ou 365, 2422 jours. Ce n'est pas un chiffre

ron. conséquemment, en ajoutant un jour à l'année tous les quatre ans, on procède comme si en chiffres ronds l'évolution de la terre autour du soleil durait 365 1/4 jours ou 365.25. Or, on l'a vu plus haut, la durée exacte est de 365. 2422.

En 1582, en faisant le calendrier grégorien, on a décidé que, la fraction équivalant à 3 jours tous les 400 ans, la première année de chaque siècle serait une année ordinaire à moins d'être divisible par 400. Ainsi 1900 ne sera pas bissextile, mais l'an 2000 le sera.

La correction grégorienne n'est cependant pas encore mathématiquement exacte, étant basée sur une année moyenne de 365. 2425 jours, soit 26 secondes de plus que l'année exacte. Cette variation de quelques secondes donnant une année complète en 3,333 ans, on a proposé de la compenser en décidant que l'an 4000 et tous ses multiples ne soient pas bissextiles. Mais ce serait prévoir trop loin, d'autant plus qu'il est possible que d'ici là il y ait quelque chose de dérangé dans la rotation de la terre. Qui sait s'il faudra encore alors des années bissextiles pour rectifier la mesure du temps ? On s'en tiendra donc encore longtemps au calendrier du Pape Grégoire.

— : • • • : —

### L'IMPOT SUR LE REVENU

Le projet d'impôt sur le revenu, dont le Parlement français est saisi en ce moment, est assez vivement combattu parce qu'il crée des classes et frappe quelques-uns pour le plus grand nombre, tous ceux qui n'ont pas un revenu de \$500 étant exemptés.

C'est justement l'argument opposé à celui qu'invoquent chez nous les adversaires du protectionnisme. Ils croient avoir énoncé la meilleure des raisons lorsqu'ils disent que le tarif atteint les masses au profit du petit nombre, — *the many for the few*. En France, dans le moment, c'est le petit nombre qui est armé contre le grand, et il croit avoir tout dit lorsqu'il demande s'il est juste de faire payer les gens riches pour les pauvres. Cela prouve tout au plus que la conception du juste et de l'injuste varie suivant les lieux et les circonstances.

Pour notre part, nous confessons avoir un faible pour l'impôt sur le revenu. Les Etats-Unis ont dans ces derniers temps adopté ce système caiqué sur l'*income tax* anglais, qui, disons-le, fonctionne très bien.

Naturellement, les classes intéressées à retarder l'avènement d'un ordre de choses qui nous paraît l'un des plus équitables de tous les modes d'imposition ne manquent pas d'exagérer les difficultés d'ap-

plication de l'impôt sur le revenu, et invoquer les droits imprescriptibles du citoyen contre l'intrusion de l'Etat dans les affaires privées. Elles y voient une tentation constante à la fraude, comme la fraude ne se glissait pas déjà dans les autres systèmes d'impôts. Qui peut déterminer, par exemple, la valeur des marchandises passées en fraude à la douane ? Pour prendre un exemple plus concret, croit-on que la propriété paie toujours l'impôt sur sa réelle valeur ?

Toutes choses égales donc à ce point de vue, ne subsiste-t-il pas une injustice très criante ? Nous parlons de l'impôt sur le revenu dont jouit impunément jusqu'à présent la classe la plus favorisée, celle des capitalistes qui souvent possèdent juste le logis nécessaire pour les affaires, mais ont des centaines de mille ou des millions engagés dans les banques, les mines, les chemins de fer, etc. Nous en avons beaucoup de ceux-là à Québec dont tout l'avoir échappe ainsi à l'obligation de contribuer aux frais du budget social.

De fait, que constate-t-on aujourd'hui ? Que tels ou tels stocks locaux, comme ceux du Québec Street Railway, la Traverse, les stocks de bois, sont invisibles sur le marché ; inutile de chercher à acheter, on n'en trouve ni pour or ni pour argent. On voit des millions de dollars gigantesques accumuler des profits énormes, et les actionnaires de ces puissantes institutions.

On déplore dans le moment l'excessive dépréciation de la propriété immobilière sur toutes ses faces, tandis que le capital est exempté au moins par quelques-uns. La conséquence naturelle est que l'argent se retire et se désintéresse de la propriété pour prendre la direction des affaires commerciales. N'est-ce pas là une conséquence sérieuse entrave au progrès d'une nation comme la nôtre ?

— ○ ○ ○ ○ —

### MILLIONS JETÉS A L'EAU

Il est grand temps d'agiter l'opinion contre l'affreux gaspillage qui se fait au port de Montréal. Il n'y aurait qu'à dire si les Montréalais faisaient économiser leurs propres écus ; mais comme il y a des millions du Dominion, c'est une autre chose.

La Commission du Havre de Montréal est en instance auprès du gouvernement fédéral pour obtenir l'autorisation de prunter encore deux millions de dollars.